



Circulaire 6492

du 15/01/2018

Objet : Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations du personnel non chargé de cours de l'enseignement officiel subventionné de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants (SEC OFF)

Remplace la circulaire n° 6075 du 21/02/2017

Période : Année scolaire 2017-2018

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : Enseignement de promotion sociale

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 01/01/2018

Documents à renvoyer

Oui

Date limite : 12/02/2018

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Mise en disponibilité
Réaffectation
Emplois vacants
Personnel non chargé de cours

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs le Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement officiel subventionné de promotion sociale

Pour information :

- Au CPEONS ;
- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;

Signataire

Directrice générale Madame Lisa SALOMONOWICZ

Personnes de contact

Service ou Association : Service de gestion des emplois

Nom et prénom	Téléphone	Email
GAUSSIN Christelle	02/413.29.11	ccsecondaire.officiel@cfwb.be
FIEVEZ Dominique	02/413.25.98	ccsecondaire.officiel@cfwb.be

Les circulaires n°6369 (du 22/09/2017) et 6354 (du 15/09/2017) ont expliqué, notamment, les modalités de communication aux Commissions zonales de gestion des emplois :

- des mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- des pertes partielles de charge ;
- des réaffectations ;
- des emplois vacants pour les membres du personnel chargés de cours.

En ce qui concerne le personnel non chargé de cours de l'enseignement subventionné officiel de promotion sociale, l'article 3, § 4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 précise que « les membres du personnel non chargés de cours sont mis en disponibilité ou déclarés en perte partielle de charge au 1^{er} janvier ».

Par la présente, je vous invite donc à transmettre à la Commission zonale de gestion des emplois compétente pour votre établissement, le relevé des membres de votre personnel non chargés de cours mis en disponibilité par défaut d'emploi, en perte partielle de charge à la date du 1^{er} janvier 2018, réaffectés ou non par vos soins ainsi que la liste des emplois vacants pour les fonctions concernées.

Pour se faire, il convient d'utiliser, selon le niveau et le type d'enseignement, les modèles de fichiers informatiques repris en annexe des circulaires n°6369 et n°6354.

L'ensemble des données doit être transmis pour le **12 février 2018** à la Commission zonale de gestion des emplois compétente dont les coordonnées sont reprises ci-dessous :

Zone 1 (Bruxelles, Brabant Wallon):

Président

Monsieur Renaud VAN ELEWYCK
Rue du Meiboom, 16
1000 BRUXELLES

Secrétariat

Monsieur Cédric CAUCHE
Tél : 02/413.21.61
Cz12secondaire.official@cfwb.be

Zone 2 (Hainaut occidental, Mons centre, Charleroi Hainaut sud):

Présidente :

Madame Sabine HELBO
Rue du Chemin de Fer 433
7000 MONS

Secrétaire

Madame DEMANET Martine
Tél : 065/55.56.07
sabine.helbo@cfwb.be

Zone 3 (Huy-Waremme, Liège, Verviers):

Présidente

Madame Viviane LAMBERTS
Rue d'Ougrée, 65
4031 ANGLEUR

Secrétaire

Madame Marie COLOMBEROTTO
Tél. 04/364 13 23
Fax : 04/364 13 02
Cz345secondaire.official@cfwb.be

Zone 4 (Namur, Luxembourg):

Présidente

Madame Anne-Françoise GANY
Avenue Gouverneur Bovesse, 41
5100 JAMBES

Secrétaire :

Madame Catherine STASSIN
Tél. : 081/ 82 49 38
Fax : 081/30 94 12
catherine.stassin@cfwb.be

Commission centrale de gestion des emplois

Président

Monsieur Jan MICHIELS
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 2E241
1080 Bruxelles

Secrétaires :

Mesdames Christelle GAUSSIN et Dominique FIEVEZ
Tél. : 02/413 29 11- 25.98
Fax. : 02/413 29 25
ccsecondaire.official@cfwb.be

Si aucun membre de votre personnel non chargé de cours n'est mis en disponibilité, ni en perte partielle de charge, il convient de renvoyer le fichier ad-hoc avec la mention « **Néant** » dans la colonne prévu à cet effet.

Tous les emplois vacants pour les fonctions du personnel non chargé de cours, qu'ils soient protégés ou non de la réaffectation, doivent être communiqués aux Commissions zonales de gestion des emplois.

Je vous remercie pour l'attention et le suivi que vous accorderez à la présente.

La Directrice générale,

Lisa SALOMONOWICZ